

# Inter-réseaux

## Développement rural

### BULLETIN DE VEILLE

N°191. 8 mars 2012

*Veillez trouver ci-dessous un nouveau bulletin de veille sur le développement rural.*

*Ce mois-ci, on note :*

- toujours des inquiétudes et des recommandations sur la situation alimentaire au Sahel, et des mesures prises au niveau intergouvernemental
- un accent sur les questions commerciales en Afrique de l'Ouest : commerce extérieur, commerce intra-africain
- des préoccupations constantes sur la question des agrocarburants et les problèmes fonciers
- une attention croissante sur les questions climatiques : zones arides, eau, changement du climat, en anticipation du rendez-vous mondial de Rio + 20 en juin

*N'hésitez pas à réagir par retour de mail à l'une ou l'autre de ces références, ce bulletin de veille est aussi l'occasion d'engager le débat au sein d'Inter-réseaux.*

*Vous pouvez également consulter ce bulletin sur le site web d'Inter-réseaux : [www.inter-reseaux.org](http://www.inter-reseaux.org)*

*Bonne lecture !*

*L'équipe d'Inter-réseaux Développement rural*

## Sommaire

### Sécurité alimentaire

- Situation critique au Sahel : Note d'Information Sécurité Alimentaire (Nisa) – 5 pages
- Prévention des crises : note aux décideurs (Cilss) – 4 pages
- Mécanisme de solidarité régionale : document cadre de coopération des stocks nationaux d'AO – 7 pages
- Forum national en Mauritanie « contributions des agricultures familiales à la sécurité alimentaire » : résultats des discussions – 1 page

### Commerce

- Commerce intra-régional africain : un article présente 4 notes de l'Union Africaine
- Où en sont les négociations des APE avec les régions des pays ACP : annexe d'un rapport de l'Assemblée Nationale – 2 pages
- Passerelles entre commerce et développement durable : une publication ICTSD - Enda

### Marchés et filières

- Commerce équitable et petits producteurs en Afrique de l'Ouest : un rapport AVSF
- Favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles en Afrique : une publication Proparco – 28 pages

### Agrocarburants

- Incohérence de la politique de l'Union européenne : synthèse d'un rapport EuropAfrique – 18 pages
- Bonnes pratiques socio-économiques dans la production bioénergétique moderne : note FAO – 12 pages
- Instruments de politique pour promouvoir ces bonnes pratiques : note FAO – 12 pages

### Foncier

- La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050 : une publication AFD – 158 pages
- Accaparement et élevage au Burkina : une enquête sur une localité
- Ateliers paysans sur la réforme foncière au Sénégal : synthèse de débats – 21 pages
- Loi d'orientation agricole et foncier au Mali : Interview vidéo d'un responsable paysan – 4 min

### Décentralisation de la GRN (Gestion des ressources naturelles)

- Négociation des règles de GRN et foncières (projet Negos) : synthèse d'un atelier régional en décembre
- GRN et décentralisation en Mauritanie : une capitalisation Iram de 10 ans d'expérience – 42 pages

### Changement climatique

- Le manioc, l'arme fatale contre le réchauffement climatique : un article de SlateAfrique
- Repenser la politique des zones arides : une note de l'IIED – 3 pages
- Systèmes de production durables en zones sèches : synthèse du rapport Iram-MAEE – 28 pages

### Eau

- Capitalisation sur six grands barrages en Afrique de l'Ouest : un rapport Iram-IIED-GWI-UICN – 140 pages
- Bonnes pratiques sur l'eau et la sécurité alimentaire : une étude globale CGAER-MAAPRAT

### Opinions, analyses

- Comparaison du développement en Asie et en Afrique : un article Agriterra
- La PAC peut-elle encore sauver l'agriculture : une tribune de Marc Dufumier et Nicolas Hulot

## Sécurité alimentaire

### Situation critique au Sahel : Note d'Information Sécurité Alimentaire (Nisa) – 5 pages

*Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA), février 2012*

La note n°45 du RPCA fait le point sur la situation alimentaire dans les pays du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, qui est préoccupante : la production céréalrière est en baisse de 9 % par rapport à l'année passée. Les zones les plus touchées sont le Tchad et la Mauritanie. Parallèlement, les prix connaissent une hausse très marquée, notamment dans le bassin Centre. Le RPCA émet donc l'avertissement suivant : « *en conséquence, une augmentation des prix à des niveaux extrêmes est à craindre pendant la période de soudure prochaine dans les zones frappées par les déficits céréaliers et le choc sur les prix* ». Autre sujet de préoccupation : un ralentissement des flux aux frontières du Burkina Faso et du Mali, empêchant les transferts entre pays excédentaires et déficitaires. La situation nutritionnelle est considérée comme sérieuse dans l'ensemble des pays de la région, et même critique dans la bande sahélienne du Tchad.

Parmi les mesures recommandées par le RPCA, citons les suivantes :

- lever les interdictions (dans les pays qui interdisent l'exportation des vivres) au commerce des produits alimentaires ;
- développer des actions spécifiques en direction des éleveurs-pasteurs, avec la mise à disposition d'aliments concentrés pour le bétail et d'intrants vétérinaires ;
- mieux organiser et coordonner les opérations d'approvisionnement réalisées par les structures nationales en charge de la gestion des stocks alimentaires ;
- encourager les actions d'assistance alimentaire (sous forme de transfert alimentaires ou monétaires) ;
- renforcer l'appui aux Etats dans la mise en œuvre d'interventions plus durables tels que l'accès à l'eau potable et l'assainissement, à des services de santé, la promotion de pratiques adéquates d'alimentation et de santé.

Télécharger la note (PDF, 5 pages) :

- [http://www.cilss.bf/IMG/pdf/nisa45\\_fevrier2012.pdf](http://www.cilss.bf/IMG/pdf/nisa45_fevrier2012.pdf)

### Prévention des crises : note aux décideurs (Cilss) – 4 pages

*Cilss, janvier 2012*

La 27ème réunion annuelle du RPCA s'est tenue du 8 au 10 décembre 2011 à Praia (Cap-Vert). Cette note résume les conclusions et les recommandations formulées à l'issue de la rencontre. Concernant la situation alimentaire et nutritionnelle, trois constats ont été formulés :

- des déficits céréaliers nets et une faible production de biomasse dans la plupart des pays du Sahel ;
- des prix à tendance haussière, en particulier dans les zones touchées par la sécheresse
- une situation qui pourrait évoluer en crise alimentaire dans les poches de vulnérabilité.

Un point a également été fait sur la Charte régionale pour la prévention et la gestion des crises alimentaires, adoptée à Conakry le 17 novembre. Les participants ont également souligné l'importance de la transformation et passé en revue les initiatives réussies en la matière, notamment la transformation du manioc au Nigéria et de la banane au Sénégal. Enfin, des politiques encourageant la sécurité agro-alimentaire ont été suggérées.

La note se conclut par une série de recommandations à tous les acteurs concernant la situation alimentaire et nutritionnelle, la Charte et la transformation agro-alimentaire.

Télécharger la note (PDF, 4 pages) :

- [http://www.cilss.bf/IMG/pdf/note\\_RPCA\\_janvier\\_2012\\_web.pdf](http://www.cilss.bf/IMG/pdf/note_RPCA_janvier_2012_web.pdf)

### Mécanisme de solidarité régionale : document cadre de coopération des stocks nationaux d'AO – 7 pages

*Cilss, lundi 5 mars 2012*

A l'invitation du Cilss s'est tenue le 02 mars 2012 à Ouagadougou (Burkina Faso), la réunion des Ministres assurant la tutelle des structures en charge de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

L'objectif de la réunion était d'adopter le cadre de coopération des structures en charge de la gestion des stocks nationaux de sécurité alimentaire au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Ce cadre « *formalise l'adhésion des*

structures nationales en charge de la gestion des stocks de sécurité alimentaire à un mécanisme de solidarité régionale permettant de renforcer la capacité de la région à gérer les crises alimentaires et de contribuer activement à la conception et à la mise en œuvre de la réserve régionale de sécurité alimentaire à l'échelle des pays de la Cedeao, de l'Uemoa et du Cilss ». Les signataires de ce cadre de coopération ont adhéré à un ensemble de dispositions relatives à la mise en place du mécanisme de solidarité régionale et à la valorisation du cadre de coopération dans la conception et la mise en œuvre de la réserve régionale de sécurité alimentaire.

<http://www.cilss.bf/spip.php?article205>

Télécharger le compte-rendu de la réunion (PDF, 5 pages) :

➤ [http://www.cilss.bf/IMG/pdf/Compte\\_rendu\\_RESOGEST\\_2012\\_FINAL\\_FINAL.pdf](http://www.cilss.bf/IMG/pdf/Compte_rendu_RESOGEST_2012_FINAL_FINAL.pdf)

Télécharger le communiqué final (PDF, 4 pages) :

➤ [http://www.cilss.bf/IMG/pdf/Communique\\_final\\_RESOGEST\\_final.pdf](http://www.cilss.bf/IMG/pdf/Communique_final_RESOGEST_final.pdf)

Télécharger le document d'adoption du cadre de coopération (PDF, 7 pages) :

➤ [http://www.cilss.bf/IMG/pdf/RESOGEST\\_CADRE\\_DE\\_COOPERATION.pdf](http://www.cilss.bf/IMG/pdf/RESOGEST_CADRE_DE_COOPERATION.pdf)

### **Forum national en Mauritanie « contributions des agricultures familiales à la sécurité alimentaire » : résultats des discussions – 1 page**

*Youssouf Kane, 26 février 2012*

Du 27 au 29 février s'est déroulé à Nouakchott un Forum national sur le thème : « Contribution des agricultures familiales à la sécurité alimentaire en Mauritanie ». Ce forum était organisé par un collectif d'ONG locales et internationales intervenant en soutien à l'agriculture familiale. La première journée a été consacrée au contexte de sécurité alimentaire en Mauritanie, avec notamment une présentation de la Stratégie nationale de sécurité alimentaire. La deuxième journée a été consacrée à des ateliers travaillant sur les questions suivantes :

- dynamiques agropastorales au sein des exploitations familiales ;
- informations sur la sécurité alimentaire, quel rôle pour les ONG et les collectivités locales ?
- quelles articulations entre les agricultures familiales et les marchés urbains et ruraux ?
- quelle structuration de la société civile paysanne en vue de contribuer à la sécurité alimentaire des populations rurales ?

Les travaux de ces ateliers ont ensuite été restitués en plénière. La déclaration finale signée par les participants formule les recommandations suivantes :

- l'implication active et effective des organisations paysannes représentatives dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques agricoles en Mauritanie ;
- la création d'espaces de concertation et d'échanges, ancrés localement et réunissant les acteurs impliqués dans la promotion des agricultures familiales ;
- la prise en compte et l'implication de la société civile dans la production et la diffusion d'informations relatives aux dynamiques agro-pastorales et à la souveraineté alimentaire ;
- la mise en place de mécanismes efficaces d'appui et de structuration des organisations paysannes.

Voir le résumé du forum et télécharger le programme, le texte des présentations ainsi que la déclaration finale (PDF, 1 page) :

➤ <http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/ressources-par-pays/article/forum-national-contribution-des>

Pour visiter l'espace web concernant le développement rural en Mauritanie : <http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/ressources-par-pays/article/ressources-sur-la-mauritanie>

Pour vous abonner à la revue de presse bimensuelle produite par Youssouf Kane, abonnez-vous à l'adresse mail suivante : [yousouf\\_kane@hotmail.com](mailto:yousouf_kane@hotmail.com)

## Commerce

### Commerce intra-régional africain : un article présente 4 notes de l'Union Africaine

*Agritrade, 3 mars 2012*

Agritrade présente quatre notes de l'Union africaine qui mettent en évidence la faiblesse du commerce intra-africain. Or l'agriculture est le secteur qui a le plus à gagner de la promotion du commerce intra-régional. Au total, le commerce intra-africain représente 10 % des échanges totaux des pays africains, alors que le commerce intra-européen représente 60 % des échanges des pays européens. De ce fait, les pays africains préfèrent « *exporter des produits non transformés plutôt que des versions plus transformées qui requièrent des matières premières importées* ». Les infrastructures déficientes, souligne la Banque mondiale, représentent un obstacle considérable au commerce. De plus, la part très importante du commerce informel prive les Etats de ressources financières et favorise la corruption.

Pour accélérer le développement du commerce intra-régional, l'UA a défini un plan d'action reposant sur sept axes : « *politique commerciale, facilitation des échanges, capacité de production, infrastructure liée au commerce, financements commerciaux, information commerciale et intégration du marché* ». La promotion du commerce intra-africain est d'autant plus nécessaire que l'Afrique pourrait être considérablement affectée par le ralentissement de la croissance européenne.

Dans son commentaire éditorial, Agritrade note que la récente décision du Malawi d'interdire l'exportation du maïs et une annonce dans ce sens du Kenya montrent la difficulté de progresser vers l'intégration régionale. Ces interdictions peuvent avoir des effets négatifs à la fois sur les consommateurs des pays externes et sur les producteurs des pays concernés – lesquels verront les prix baisser sur le marché intérieur faute de débouchés. Agritrade observe toutefois que « *si le libéralisme persiste, ce sont peut-être les consommateurs des pays producteurs qui seront forcés de payer des prix stimulés par la demande d'exportation* ».

Voir l'article (avec des liens vers divers documents liés) :

➤ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Topics/ACP-regional-trade/African-intra-regional-trade-should-increase>

Télécharger la note de l'UA (PDF, 10 pages, en anglais) :

➤ [http://au.int/en/summit/sites/default/files/Revised%20draft%20Synthesis%20Paper%20on%20Boosting%20Intra-African%20Trade%20Jan%202012\\_0.pdf](http://au.int/en/summit/sites/default/files/Revised%20draft%20Synthesis%20Paper%20on%20Boosting%20Intra-African%20Trade%20Jan%202012_0.pdf)

### Où en sont les négociations des APE avec les régions des pays « ACP » ? Annexe d'un rapport de l'Assemblée Nationale 2 pages

*MAEE, 1er mars 2012*

Dans une brève note jointe en annexe d'un rapport de l'assemblée nationale sur les APE, le Ministère des affaires étrangères fait le point sur les négociations en cours avec les pays ACP. Il y est souligné que l'Afrique de l'Ouest est la région la plus proche de la conclusion d'un APE régional complet : « *selon la Commission, les blocages persistants, qui portent sur l'offre d'accès au marché ouest africain, la clause de la nation la plus favorisée (NPF), les subventions agricoles et le caractère additif du soutien européen au PAPED doivent être résolus au niveau politique* ».

La note récapitule également les difficultés et blocages rencontrés, ainsi que les demandes des pays africains, qui sont analogues dans l'ensemble des régions concernées :

- une plus grande asymétrie dans les accords, permettant un degré d'ouverture commerciale en deçà du seuil de 80 % des échanges fixé par l'UE, ce qui leur permettrait, selon eux, d'éviter une trop grande déstabilisation de leur économie, ainsi qu'une extension des périodes de transition (rythme de libéralisation), au-delà de 15 ans ;
- le retrait de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) en faveur de l'UE pour les accords commerciaux qui seraient conclus ultérieurement avec d'autres pays par les pays ACP ;
- un important volet accompagnement (ou développement), les désaccords portant sur l'évaluation des besoins et le montant de l'aide.

En conclusion, la note signale que « *la Commission a fixé à 2014 la date butoir pour mettre en œuvre les*

*accords intérimaires paraphés et envisage le rétablissement des pays n'ayant pas mis en œuvre les accords intérimaires à cette date dans le schéma de préférences généralisées (SPG) ».*

Ce document bien rédigé permet d'avoir une vue d'ensemble et très synthétisée des négociations APE en cours, vues depuis une perspective européenne.

Télécharger la note (Word, 2 pages) ainsi qu'un rapport de l'Assemblée nationale sur la loi de ratification de l'APE :

- <http://www.inter-reseaux.org/ressources-thematiques/article/ou-en-sont-les-negociations-des>

## **Passerelles entre commerce et développement durable : une publication ICTSD - Enda**

*Passerelles, février 2012*

Voici le sommaire du dernier numéro de la revue Passerelles, édité par l'ICTSD (Centre international pour le commerce et le développement durable) :

- Editorial : Commerce, agriculture et marchés alimentaires en Afrique de l'Ouest : comment faire face aux crises ? (Dr Cheikh Tidiane Dieye, membre du Comité de Négociation de l'APE entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest) ;
- Crises mondiales et insécurité alimentaire : le temps des réformes est-il enfin venu ? (Eric Hazard, agroéconomiste, responsable de la campagne CULTIVONS lancée par Oxfam en Afrique de l'Ouest) ;
- Investir dans l'agriculture : Le défi de la mise en œuvre des politiques agricoles en Afrique de l'Ouest (Amel Benkahla, agroéconomiste, chargé d'études à l'Ipar) ;
- Afrique de l'Ouest : « De la nourriture lorsqu'il en manque » (Christophe Bellmann et Ammad Bahalim, Centre international pour le commerce et le développement durable), sur les stocks alimentaires publics en Afrique de l'Ouest ;
- La route vers la 8ème Conférence ministérielle de l'OMC s'annonce difficile, sur l'impasse actuelle des négociations ;
- Forum public de l'OMC : Quelles réponses aux défis du commerce mondial ?
- Restrictions aux exportations des produits agricoles : le débat s'intensifie
- Accord de partenariat économique : les dangers d'une ouverture excessive des marchés
- Négociations APE : L'UE remet la pression
- Face à la crise alimentaire, la CEDEAO opte pour un stock régional de sécurité alimentaire

Tous les articles sont accessibles en ligne :

- <http://ictsd.org/news/passerelles/>

## **Marchés et filières**

### **Commerce équitable et petits producteurs en Afrique de l'Ouest : un rapport AVSF**

*Ruralter, 2012*

L'atelier AVSF (Agronomes et vétérinaires sans frontières) sur le commerce équitable et les petits producteurs en Afrique de l'Ouest s'est déroulé à Kpalimé (Togo) en mai 2011. Dans leur présentation des actes de la réunion, les auteurs rappellent que « *l'accélération de la demande au Nord pour des produits certifiés en Commerce Equitable a impliqué une augmentation rapide du nombre d'organisations insérées dans ces filières en laissant toutefois des « temps d'apprentissage » moins longs aux nouvelles organisations entrant sur le marché et rendant les conditions d'insertion moins favorables pour les structures les plus faibles* ».

Pour faire face aux difficultés que pose la concurrence des multinationales de l'agro-alimentaire et les agro-plantations impliquées dans le commerce équitable, les OP ont tendance à se regrouper en réseaux. Les enjeux sont les suivants :

- le renforcement de leurs capacités au niveau de l'offre en produits certifiés de qualité,
- une meilleure gestion de la certification,
- une plus grande facilité à accéder/s'insérer sur le marché,

- le développement d'une vraie capacité de plaider auprès de l'Etat pour l'adoption de mesures favorables aux productions issues des OP et à leur mise en marché et auprès des organismes certificateurs internationaux pour une prise en compte des spécificités des productions paysannes dans les standards du CE.

L'atelier organisé par AVSF a permis de « *partager les expériences menées sur les deux continents dans le cadre du CE, tout particulièrement en termes d'impacts générés, de gestion de la certification, d'insertion aux marchés et de réseautage ; de s'informer et de débattre ensemble des évolutions des initiatives de certification (FLO - Fair Trade Labelling Organisation, Ecocert, CLAC: Coordinadora Latinoamericana y del Caribe de comercio justo); et de réfléchir conjointement aux stratégies opportunes de déploiement et de renforcement d'initiatives de CE en Afrique* ». Les actes de l'atelier permettent de nourrir la réflexion des OP sur leur positionnement dans un secteur en pleine expansion.

[http://www.ruralter.org/index.php?option=com\\_flexicontent&view=items&cid=17&id=370:commerce-equitable-et-petits-producteurs-en-afrique-de-louest&Itemid=100002](http://www.ruralter.org/index.php?option=com_flexicontent&view=items&cid=17&id=370:commerce-equitable-et-petits-producteurs-en-afrique-de-louest&Itemid=100002)

## **Favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles en Afrique : une publication Proparco – 28 pages**

*Proparco, février 2012*

La revue Secteur privé et développement est éditée par Proparco, une institution financière de développement détenue conjointement par l'AFD et des actionnaires privés du Nord et du Sud. Le dernier numéro s'intitule « Favoriser le développement des filières agricoles et agro-industrielles en Afrique ». Dans son introduction, Etienne Viard, directeur général de Proparco souligne que la population de l'Afrique subsaharienne va tripler en 40 ans, ce qui implique un effort considérable en matière de sécurité alimentaire. L'agriculture et l'agro-industrie se trouvent confrontés à des enjeux nouveaux : « *quelles stratégies de développement des filières, alimentaires et non alimentaires ? Comment drainer les investissements et financements privés ? Quelles politiques publiques pour faciliter ces investissements ?* ».

Le sommaire est le suivant :

- Moderniser l'agriculture africaine, par Jean-Luc François et Stéphanie Lanfranchi (Proparco)
- Forces et faiblesses des filières agro-alimentaires en Afrique, par Nicolas Bricas (Cirad)
- Volatilité des prix et développement agricole, par Pierre Jacquet (AFD)
- Pas d'agro-industrie durable sans plantations villageoises, par Bertrand Vignes (SIFCA13)
- Les défis du financement agricole, par Henry Alhassan Shirazu et Thomas de Gubernatis (Agricultural Development Bank, AFD)
- L'Afrique au coeur de la croissance, par Frédéric Marret (Louis Dreyfus Commodities)
- Adapter la réglementation commerciale aux besoins des filières agricoles, par Arlène Alpha et Cécile Broutin (Gret).

Télécharger le numéro (PDF, 28 pages) :

➤ [http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur\\_privé\\_developpement/PDF/SPD13/PDF/SP%26D\\_13\\_FR\\_web.pdf](http://www.proparco.fr/webdav/site/proparco/shared/PORTAILS/Secteur_privé_developpement/PDF/SPD13/PDF/SP%26D_13_FR_web.pdf)

Lire les enseignements du numéro, mettant l'accent sur une approche intégrée combinant action publique et investissement privé :

➤ [http://www.proparco.fr/Accueil\\_PROPARGO/Publications-Proparco/secteur-privé-et-développement/Les-derniers-numéros-de-la-revue-secteur-privé-et-développement/Issue-13-development-initiatives-for-sub-saharan-agriculture-food-production-industries/lessons-learned-from-private-sector-and-development-issue-13](http://www.proparco.fr/Accueil_PROPARGO/Publications-Proparco/secteur-privé-et-développement/Les-derniers-numéros-de-la-revue-secteur-privé-et-développement/Issue-13-development-initiatives-for-sub-saharan-agriculture-food-production-industries/lessons-learned-from-private-sector-and-development-issue-13)

## Agrocarburants

### Incohérence de la politique de l'Union européenne : synthèse d'un rapport EuropAfrique – 18 pages

FIAN

Ce rapport s'appuie sur une étude menée par EuropAfrique, campagne rassemblant des organisations paysannes et des membres de la société civile afin de soutenir le droit à l'alimentation et faire reconnaître la valeur des petits producteurs. Le rapport se concentre sur l'analyse des impacts de la politique de l'UE en matière de biocarburants. Le rapport parvient à la conclusion que, sous sa forme actuelle, cette politique est en contradiction avec les objectifs de développement affichés par l'UE et que, en poursuivant une telle politique, l'UE et les États membres contreviennent aux droits humains. Le rapport formule quatre recommandations clés à l'adresse de l'UE :

- « *remplir les obligations mentionnées à l'article 208 TFEU (Cohérence des politiques au service du développement - CPD) ainsi que le droit international des droits de l'homme en révisant et en évaluant l'impact de la politique en matière de biocarburants de l'UE sur les pays en développement ;*
- *abandonner les agro-carburants comme source d'énergie et geler les politiques qui encouragent l'utilisation d'agro-carburants pour le secteur des transports jusqu'à ce que les impacts des agro carburants sur la sécurité alimentaire, la gouvernance, l'environnement et les droits de l'homme aient été pleinement évalués et la politique des biocarburants de l'UE révisée [...];*
- *remplir les engagements de l'UE en matière de développement liés à la sécurité alimentaire et au renforcement d'une production agricole durable à petite échelle et adopter un plan de mise en œuvre [...] pour aider les pays en développement à relever les défis liés à la sécurité alimentaire [...];*
- *aller au-delà du paradigme de l'investissement volontaire responsable et mettre en place des mesures juridiquement contraignantes pour contrôler les acteurs financiers et autres parties opérant des investissements dans l'agriculture afin d'éviter l'accaparement des terres. »*

Télécharger le document (PDF, 18 pages) :

➤ [http://www.fian.be/IMG/pdf/alimenter\\_l\\_injustice.pdf](http://www.fian.be/IMG/pdf/alimenter_l_injustice.pdf)

### Bonnes pratiques socio-économiques dans la production bioénergétique moderne : note FAO – 12 pages

FAO, 2011

Les auteurs de cette note du Projet FAO des Critères et indicateurs sur la bioénergie et la sécurité alimentaire (BEFSCI), Elizabeth Beall et Andrea Rossi, remarquent en introduction que « *si de nombreux travaux ont été conduits sur les bonnes pratiques agricoles et forestières, rares sont les exemples concrets de mise en œuvre de ces pratiques – en particulier d'ordre socio-économique – dans le contexte de la production bioénergétique qui ont été documentés et analysés* ».

Le BEFSCI a donc compilé un ensemble de bonnes pratiques après une enquête auprès des producteurs de ce secteur. Ces bonnes pratiques « *peuvent être appliquées par les producteurs de matières premières pour la bioénergie, afin de réduire au minimum le risque d'impacts défavorables sur l'environnement dus à leurs opérations, et de garantir que la bioénergie moderne contribue à l'atténuation du changement climatique tout en sauvegardant, voire en promouvant, la sécurité alimentaire* » Les bonnes pratiques recensées ont été regroupées par catégories correspondant aux principales dimensions socio-économiques de la production bioénergétique :

- accès à la terre,
- emploi, salaires et conditions de travail,
- création de revenus et inclusion des petits exploitants,
- sécurité alimentaire locale,
- développement communautaire,
- sécurité énergétique et accès local à l'énergie,
- égalité entre les sexes.

Pour chacun de ces domaines, la note liste un ensemble de bonnes pratiques, dont voici un exemple concernant l'accès à la terre :

- consultation,
- cartographie des droits fonciers coutumiers,
- indemnisation équitable des propriétaires/utilisateurs des terres,
- mécanismes de résolution des conflits,
- inclusion des petits exploitants dans la filière bioénergétique.

Télécharger le document (PDF, 12 pages) :

- <http://www.fao.org/docrep/015/i2507f/i2507f00.pdf>

Voir la série intégrale des exemples présentés par les producteurs :

- [www.fao.org/bioenergy/foodsecurity/befsci/69264](http://www.fao.org/bioenergy/foodsecurity/befsci/69264)

### **Instruments de politique pour promouvoir ces bonnes pratiques : note FAO – 12 pages**

*FAO, 2012*

Elaborée dans le même cadre que la précédente référence et s'inscrivant dans sa continuité, cette note d'Andrea Rossi et Paola Cadoni s'intéresse aux instruments de politique susceptibles de promouvoir les bonnes pratiques en matière bioénergétique.

Au chapitre des incitations financières, le document recense ainsi :

- les paiements directs dont le versement est subordonné à l'application de bonnes pratiques préalablement définies (« conditionnalité ») ;
- les dégrèvements fiscaux pour promouvoir certains types d'investissements, notamment dans les énergies renouvelables, ou des objectifs de durabilité sociale (inclusion des petits exploitants dans la filière biocarburants) ;
- les paiements pour les services environnementaux (PSE), dont un exemple souvent cité est le programme costaricain aux termes duquel « *les propriétaires fonciers et forestiers reçoivent des paiements pour avoir entrepris des activités d'utilisation des terres et de gestion des forêts susceptibles de préserver la forêt et la biodiversité et d'assurer la qualité de vie des populations* » ;
- les subventions, en particulier pour stimuler l'investissement dans les énergies renouvelables.

Télécharger le document (PDF, 12 pages) :

- <http://www.fao.org/docrep/015/i2617f/i2617f00.pdf>

## **Foncier**

### **La situation foncière en Afrique à l'horizon 2050 : une publication AFD – 158 pages**

*AFD, janvier 2012*

Transition démographique tardive, pression croissante sur les terres, difficile mise en place d'une gouvernance foncière et d'une politique de gestion durable des ressources naturelles, sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur la question foncière en Afrique subsaharienne. Au cours des prochaines décennies, les agriculteurs connaîtront-ils autant de difficultés à vivre de leur terre ? Les habitants des villes seront-ils toujours aussi nombreux à ne pouvoir se loger correctement ? Partant d'une analyse de l'évolution passée de la situation foncière en Afrique subsaharienne, cette étude tente d'apporter des éléments de réponse à ces questions et propose une méthode pour comprendre ce qui pourrait advenir en matière de sécurité foncière et alimentaire, de conflits portant sur les terres et de logement, si se prolongeaient ou s'amplifiaient les tendances observées aujourd'hui.

Télécharger l'étude complète (PDF, 158 pages) :

- <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PUBLICATIONS/RECHERCHE/Scientifiques/A-savoir/11-A-Savoir.pdf>

## Accaparement et élevage au Burkina : une enquête sur une localité

GRAF, Lefaso.net, 1er février 2012

Cet article d'Idrissa Barry dans la commune de Sapouy, au Burkina Faso, illustre les ravages de l'agrobusiness dans une petite communauté rurale. C'est une histoire de division entre les habitants, dont profitent des investisseurs pour grignoter peu à peu les terres du village au détriment des éleveurs, usant tantôt de la carotte et tantôt du bâton. Non loin de là, une situation analogue : la construction du barrage de Lou, qui aurait dû profiter aux exploitants locaux, a été mise à profit par des « agrobusiness men » pour s'accaparer les terres – une action toutefois ralentie par le chef du village. A Boro, à Nebrou, les acteurs et les conflits sont les mêmes. L'administration se montre passive, voire complice.

Cette enquête remarquable présente un véritable cas d'école, enrichi de nombreux témoignages qui permet de mieux comprendre le phénomène d'accaparement des terres et les logiques à l'œuvre au niveau le plus local.

<http://www.lefaso.net/spip.php?article46150>

Voir aussi l'étude du GRAF sur l'agrobusiness au Burkina Faso (PDF, 77 pages) :

➤ [http://www.graf-bf.org/IMG/pdf/Edition\\_Agrobusiness\\_Burkina\\_GRAF.pdf](http://www.graf-bf.org/IMG/pdf/Edition_Agrobusiness_Burkina_GRAF.pdf)

## Ateliers paysans sur la réforme foncière au Sénégal : synthèse de débats – 21 pages

CNCR Sénégal, Ipar, janvier 2012

Les « ateliers paysans sur la réforme foncière » au Sénégal ont procédé à une réactualisation des propositions formulées en 2004. Les participants ont déploré que ces propositions n'aient pas fait l'objet d'une restitution auprès de la base, et que « le CNCR n'ait pas assumé réellement le portage politique de ses propositions de réforme foncière » : les propositions ont été ignorées dans l'élaboration du projet de réforme foncière.

Les propositions actualisées sont les suivantes :

Concernant les terres affectées du domaine national :

- reconnaître un droit foncier réel à tous les titulaires actuels d'un droit d'usage ;
- créer les conditions d'une transmissibilité et d'une cessibilité encadrée de la terre ;
- prévoir un dispositif de régularisation ou de reprise des terres illégalement affectées ;
- créer une taxe d'aménagement sur les terres ayant été aménagées sur des fonds publics.

Pour ce qui concerne les terres non affectées du domaine national :

- élaborer une législation portant de façon spécifique sur le foncier pastoral ;
- créer des comités villageois de gestion de terroirs.

Concernant les outils de la gestion foncière et des ressources naturelles :

- mettre en place des plans d'occupation et d'affectation des sols (POAS) ;
- mettre en place un cadastre dans les communautés rurales ;
- créer un fonds national d'aménagement foncier et de remembrement ;
- développer les contrats d'exploitation des ressources naturelles dans le cadre de chartes foncières locales.

Les participants proposent également une stratégie de portage politique de ces propositions et une démarche pour conduire une réforme foncière consensuelle.

Télécharger le document (PDF, 21 pages) :

➤ [http://www.cncr.org/IMG/pdf/Rapport\\_synthese\\_Ateliers\\_CNCR.pdf](http://www.cncr.org/IMG/pdf/Rapport_synthese_Ateliers_CNCR.pdf)

## Loi d'orientation agricole et foncier au Mali : Interview vidéo d'un responsable paysan – 4 min

Afdi, Ibrahim Coulibaly, 24 février 2012

Dans cette interview vidéo donnée à l'Afdi, Ibrahim Coulibaly, président de la Coordination nationale des organisations paysannes du Mali (Cnop-Mali), revient sur l'implication du gouvernement dans le secteur agricole, la loi d'orientation agricole et l'accaparement des terres.

Ibrahim Coulibaly estime que la crise de 2008 a provoqué un électrochoc : les autorités se sont rendu compte qu'un pays ne pouvait survivre sans produire son alimentation. Il se félicite du programme de subvention aux intrants agricoles lancé par le gouvernement, le riz étant actuellement moins cher au Mali que partout ailleurs dans la Cedeao.

En revanche, il regrette que la loi d'orientation agricole votée en septembre 2006 n'ait fait l'objet d'aucune mise

en œuvre concrète, dont les résultats seraient tangibles pour les exploitants agricoles. Les autorités, explique-t-il, restent en mode projet, accordant des financements dont l'utilisation n'est pas contrôlée et qui n'arrivent jamais jusqu'aux villages.

Aux yeux du président de la Cnop-Mali, la question la plus brûlante est celle de l'accaparement des terres, qui fait pourtant l'objet de dispositions restrictives dans la loi d'orientation agricole. « *Le premier investisseur*, rappelle Ibrahim Coulibaly, *ce sont les exploitations familiales* », qui regroupent 75 % de la population. Or les investisseurs font déguerpir ces populations qui n'ont pas besoin de travail pour installer des usines qui ne créeront, aux mieux, que quelques centaines d'emplois.

Voir l'interview sur Dailymotion (4m21) :

- [http://www.dailymotion.com/video/xp0v8c\\_mali-loi-d-orientation-agricole-et-foncier\\_travel](http://www.dailymotion.com/video/xp0v8c_mali-loi-d-orientation-agricole-et-foncier_travel)

## Décentralisation de la GRN (Gestion des ressources naturelles)

### Négociation des règles de GRN et foncières (projet Negos) : synthèse d'un atelier régional en décembre

*Comité Foncier et Développement, 2012*

La gestion décentralisée des ressources naturelles, mise à l'ordre du jour par la Conférence de Praia en 1994, a donné lieu à la signature de « conventions locales » avec les communautés, avec des résultats mitigés. Partant de ce constat, le projet NEGOS-GRN réunit des praticiens de la gestion des ressources naturelles et des chercheurs afin d'expérimenter des démarches de diagnostic et d'appui à la négociation. Il vise à produire des cadres de références en matière d'orientations politiques et de méthodologies d'appui.

Cet atelier s'est donné pour objectifs :

- « *de partager et mettre en débat les analyses et expériences des équipes du projet NEGOS-GRN à la lumière de l'expérience des participants ;*
- *de contribuer à un état des lieux des démarches et savoir-faire en la matière ;*
- *de proposer des orientations pour la suite du projet, de façon à assurer que les produits finaux prévus (production de notes de politique, conférence régionale de plaidoyer sur les enjeux et conditions d'une gestion locale négociée, production d'outils pour les élus locaux et les opérateurs d'appui) soient les plus pertinents possibles et contribuent à faire avancer la question. »*

Après une introduction et une présentation du programme Negos, l'atelier s'est divisé en trois sessions respectivement intitulées « Renégocier l'affectation des espaces », « Mettre en place une réglementation de l'accès aux ressources dans un contexte multi-acteurs » et « Créer des droits exclusifs pour une communauté locale sur une ressource particulière : le cas des marchés ruraux de bois ».

Téléchargez le programme, les présentations et les actes de l'atelier ici :

- <http://www.foncier-developpement.fr/vie-des-reseaux/negos-grn-lutte-contre-la-desertification-et-gestion-decentralisee-et-negociee-des-ressources-naturelles-et-foncières-en-afrique/actualites/>

### GRN et décentralisation en Mauritanie : une capitalisation Iram de 10 ans d'expérience – 42 pages

*Iram, octobre 2011*

La Coopération mauritano-allemande a appuyé, entre 2001 et 2011, un programme de gestion des ressources naturelles (ProGRN) mettant en œuvre une approche innovante de la gestion décentralisée des ressources naturelles. Les régions concernées étaient le Guidimakha, à partir de 2004, puis au Hodh el-Gharbi à partir de 2006. Ce document synthétise les résultats de l'expérience.

Les domaines d'intervention du ProGRN étaient au nombre de trois : conseil en politique d'environnement et de changement climatique, gestion décentralisée des ressources naturelles et conseil en gestion au Parc national Banc d'Arguin et Fonds fiduciaire.

Les résultats sont évalués au regard de la gestion et des ressources naturelles dans les domaines suivants :

- prévention et réduction des conflits entre usagers des ressources naturelles,
- amélioration du capital social et de la gouvernance des ressources naturelles,

- genre et intégration des femmes dans la gestion et la valorisation des ressources naturelles,
- préservation et régénération des ressources naturelles,
- effets économiques de l'action de gestion décentralisée des ressources.

La gestion décentralisée, conclut l'étude, constitue une voie médiane entre un accès totalement libre et non régulée aux ressources naturelles et la propriété absolue et exclusive de ces ressources. Cette voie médiane « paraît de loin la plus adaptée aux critères sociaux et environnementaux sur lesquels s'appuie le développement durable ». L'étude dessine également les priorités pour la décennie 2011-2021, qui sera celle du renforcement des acquis et d'une extension de l'expérience à l'échelle nationale.

Télécharger le document (PDF, 42 pages) :

- <http://www.iram-fr.org/pdf-publications/536.pdf>

## Changement climatique

### Le manioc, l'arme fatale contre le réchauffement climatique : un article de SlateAfrique

*Slate Afrique, 1er mars 2012*

Slate Afrique se fait l'écho d'une étude publiée par la revue *Tropical Plant Biology* à propos du manioc, « Rambo des cultures vivrières » selon le scientifique Andy Jarvis. En effet, grâce à « de faibles besoins en eau, le manioc est hyper-résistant au changement climatique par rapport aux autres cultures comme le maïs, la pomme de terre, le mil ou encore le sorgho ». Cette résistance exceptionnelle s'explique par le fait que le manioc « prospère dans des températures élevées et si la sécheresse frappe, il arrête de pousser jusqu'à l'arrivée des nouvelles pluies ». Cette étude pourrait relancer l'intérêt pour le manioc, jusqu'à présent relativement négligé par les scientifiques, contrairement à d'autres cultures vivrières comme le riz ou le maïs. Un intérêt d'autant plus vital que sa culture est actuellement menacée par deux virus, la mosaïque et la striure brune du manioc. Grâce à sa résistance au changement climatique, le manioc pourrait contribuer à « la sécurité alimentaire pour des millions de personnes ».

<http://www.slateafrique.com/83495/le-manioc-arme-contre-rechauffement-climatique-alimentation>

### Repenser la politique des zones arides : une note de l'IIED – 3 pages

*IIED (Institut international pour l'environnement et le développement), janvier 2012*

Cet article de Ced Hess, chercheur à l'IIED, renverse la perspective sur les zones arides : traditionnellement considérées sous l'angle du manque et de la pénurie. Or « les populations locales ont développé un savoir, une expérience, des institutions et des technologies afin de dompter et de profiter de la variabilité et de l'incertitude intrinsèquement associées aux écosystèmes des zones arides », notamment en tirant le meilleur parti des pâturages riches pour leurs animaux. Au lieu de développer les potentialités de ces zones, les politiques agricoles dites de « modernisation », considérant l'aridité et la variabilité pluviométrique comme des freins à la productivité, les ont négligées ; les rares investissements consentis l'ont été dans « l'irrigation, la foresterie ou les ranches d'élevage centralement gérés », fragilisant les systèmes pastoraux et fermiers existants, désorganisant les structures traditionnelles.

Le postulat que ces zones, souvent éloignées du centre, sont surexploitées par les populations locales est inspiré par des préoccupations écologiques, mais il n'est pas toujours été dénué d'arrière-pensées économiques ou sécuritaires. Une gestion centralisée permettrait de réduire l'incertitude politique ou économique associée à ces zones, tout en écartant les populations concernées de la gestion des ressources.

Face à ces approches dépassées et dangereuses, Ced Hess prône la politique du « triple E » : écologie, équité et économie. Le réchauffement climatique risque d'aggraver la variabilité dans les zones arides au cours des prochaines années. Une planification plus progressive est donc nécessaire : Ced Hess cite le gouvernement kényan, qui a mis en place des dispositifs d'incitation fiscale destinés à attirer les investisseurs privés dans la zone septentrionale et une Autorité nationale de gestion de la sécheresse. « L'intégration des changements climatiques dans la planification des zones arides, souligne Ced Hess, ira loin pour créer un cadre politique plus

*propice à un développement résilient au climat dans les zones arides ».*

Au-delà de ces initiatives nationales, le changement climatique doit être l'occasion de « *monter un processus parallèle permettant de renforcer les capacités des communautés des zones arides et leurs défenseurs* », au niveau régional et international.

Télécharger la note (PDF, 3 pages) :

- <http://pubs.iied.org/pdfs/17106FIIED.pdf>

### **Systèmes de production durables en zones sèches : synthèse du rapport Iram-MAEE – 28 pages**

*Iram, MAEE, 2012*

Ce rapport élaboré par des consultants de l'Iram (Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement) pour le compte du ministère des affaires étrangères français s'intéresse à la question du développement dans les zones sèches. Ces zones, note le rapport, représentent 40 % de l'ensemble des terres et concentrent 37 % de la population mondiale. Elles présentent également de forts enjeux géopolitiques, économiques et environnementaux. Dans ces zones, les techniques agricoles associées à la « révolution verte » sont peu applicables compte tenu du manque de ressources.

Le rapport tire plusieurs enseignements forts de l'étude :

- un potentiel agricole avéré dans les zones sèches, qui doit être valorisé et non négligé ;
- la nécessité de se placer dans une vision intégrée du développement des territoires ruraux, avec des enjeux d'amélioration de l'accès au marché, de valorisation des produits agricoles des zones sèches, de renforcement de la complémentarité entre les activités agricoles (agriculture/élevage/forêts) et de développement d'activités non agricoles ;
- un enjeu d'adaptation des techniques agricoles durables aux contextes écologiques, agronomiques, sociaux et économiques des zones sèches ;
- la nécessité de combiner innovations techniques et innovations organisationnelles, et de favoriser les interactions entre dynamiques locales et politiques nationales ;
- un enjeu majeur d'appui aux agricultures familiales, capables de développer des techniques adaptées aux conditions locales.

Télécharger la synthèse du rapport (PDF, 28 pages) :

- [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Synthese\\_production\\_durable\\_en\\_zones\\_seches\\_cle84f69b.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Synthese_production_durable_en_zones_seches_cle84f69b.pdf)

## **Eau**

### **Capitalisation sur six grands barrages en Afrique de l'Ouest : un rapport Iram-IIED-GWI-UICN – 140 pages**

*GWU, IIED, Iram, UICN, 2011*

Ce document présente les expériences de six barrages construits en Afrique de l'Ouest entre la fin des années 1970 et la fin des années 1990 : Sélingué au Mali, Niandouba et Confluent au Sénégal, Moussodougou, Bagré et Kompienga au Burkina Faso. Des études rétrospectives ont été réalisées pour chacun d'eux et leurs conclusions ont été discutées lors d'ateliers nationaux multi-acteurs dans chacun des pays concernés. Elles permettent de mieux comprendre comment les barrages affectent les systèmes de vie des populations locales et quelles opportunités de développement ils leur apportent.

L'apport de ces barrages hydroélectriques au plan national est généralement satisfaisant ; en revanche, les résultats des barrages à vocation agricole sont plus mitigés. Plus préoccupant, les populations ont exprimé un certain mécontentement, mettant en avant plusieurs griefs : une compensation insuffisante des pertes et dommages occasionnés par la construction du barrage, de faibles retombées locales et un manque de clarté dans les règles d'exploitation des ressources générées, qui engendre souvent des conflits.

Afin de concilier les intérêts des populations locales et les objectifs de développement national, l'étude formule les préconisations suivantes :

- faire participer les populations affectées par le barrage aux bénéfices qu'il génère, et donc à l'ensemble des

décisions qui sont prises ;

- remplacer les politiques de compensation, visant à reproduire les conditions existant avant le barrage, par des politiques de développement local préparant les acteurs locaux à s'adapter aux transformations ;
- promouvoir le développement des systèmes productifs locaux, en sécurisant l'accès au foncier et aux ressources naturelles ;
- mettre en place des réglementations locales, négociées et validées par l'ensemble des acteurs locaux ;
- favoriser un juste accès des populations locales aux bénéfices générés par le barrage en mettant en place des modalités d'accès préférentiel, en favorisant les dynamiques d'apprentissage et d'organisation qui permettent aux acteurs locaux de s'adapter, en mettant en place un fonds de développement local alimenté par les activités économiques générées par l'ouvrage.

Télécharger le document (PDF, 140 pages) :

- <http://www.iram-fr.org/pdf-publications/543.pdf>

## Bonnes pratiques sur l'eau et la sécurité alimentaire : une étude globale CGAAER-MAAPRAT

*Ruralter, février 2012*

Ruralter présente un rapport sur l'eau et la sécurité alimentaire, publié en février 2012 par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire. Il a été réalisé dans le cadre de la préparation au 6<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau. L'enjeu de la sécurité alimentaire au niveau mondial est de « *réduire la pauvreté et la faim, de nourrir 180.000 personnes supplémentaires chaque jour, d'accroître de 70% la production alimentaire d'ici 2050, de s'adapter à la nouvelle donne énergétique et climatique, d'éviter une trop forte déforestation et de prévenir émeutes et instabilités* ». Pour cela, il faudra produire à la fois plus et mieux ; or l'eau est la clé de la production agricole. Trois régions (Asie du Sud et de l'Est, Moyen-Orient – Afrique du Nord et Afrique sub-saharienne) verront leur dépendance alimentaire se creuser faute de ressources en eau.

L'étude a identifié 40 exemples de solutions et 7 priorités :

- accroître l'efficacité des systèmes irrigués ;
- renforcer le stockage et mobiliser de nouvelles ressources en veillant aux aspects sociaux et environnementaux ;
- accroître la productivité de l'agriculture pluviale et promouvoir l'agro-écologie ;
- appuyer la « petite agriculture » pour un développement rural durable ;
- gérer les sites critiques (nappes surexploitées et/ou polluées ;
- agir en amont et en aval de la production ;
- élaborer des visions et stratégies d'agriculture durable aux échelles des régions et des macro-régions.

[http://www.ruralter.org/index.php?option=com\\_flexicontent&view=items&cid=17&id=386:leau-et-la-securite-alimentaire-defis-et-solutions-&Itemid=100002](http://www.ruralter.org/index.php?option=com_flexicontent&view=items&cid=17&id=386:leau-et-la-securite-alimentaire-defis-et-solutions-&Itemid=100002)

## Opinions, analyses

### Comparaison du développement en Asie et en Afrique : un article Agriterra

*Agriterra, 22 février 2012*

Agriterra signale la parution d'une étude appelée Tracking Development (Retracer le développement) s'interrogeant sur les causes du développement divergent de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du Sud-Est : comment se fait-il que l'on observe aujourd'hui un tel décalage entre ces deux régions alors que leur niveau de développement était similaire dans les années 1950 ? L'étude conclut que la différence réside dans l'investissement agricole : « *En Indonésie, par exemple, les pouvoirs publics consacrent près de 20 % de leurs dépenses à l'agriculture. En Afrique, la plupart des pays ne dépassent pas les 10 %, malgré les promesses qui ont été faites.* » Seul le Kenya a agi de manière significative dans ce domaine, mais en concentrant ses investissements sur une petite élite paysanne.

Agriterra se félicite également d'une autre conclusion de l'étude, soulignant la pertinence de l'action des associations d'aide aux OP : c'est en favorisant l'organisation des paysans que l'on obtiendra une augmentation des investissements dans le développement rural.

[http://www.agriterra.org/fr/news/57850/cest-lagriculture-fou-la-difference-entre-lasie-et-lafrique?utm\\_source=feedburner&utm\\_medium=feed&utm\\_campaign=Feed%3A+agriterranews-fr+%28Agriterra+Actuel%29](http://www.agriterra.org/fr/news/57850/cest-lagriculture-fou-la-difference-entre-lasie-et-lafrique?utm_source=feedburner&utm_medium=feed&utm_campaign=Feed%3A+agriterranews-fr+%28Agriterra+Actuel%29)

## **La PAC peut-elle encore sauver l'agriculture : une tribune de Marc Dufumier et Nicolas Hulot**

*Marc Dufumier, Nicolas Hulot, 24 février 2012*

Dans une tribune publiée par le Figaro, Marc Dufumier et Nicolas Hulot appellent de leurs vœux une refonte complète de la politique agricole commune. Celle-ci a encouragé l'augmentation des rendements à travers l'industrialisation, la spécialisation et l'utilisation massive d'adjuvants chimiques, avec des conséquences catastrophiques pour l'environnement. « *N'ignorons plus les dommages collatéraux, ni leur prix* », avertissent les auteurs. Le problème de l'agriculture mondiale n'est plus la production, mais la répartition : selon la FAO, la surproduction au niveau mondial s'élève à 30 %, alors que des parties entières du globe souffrent de malnutrition.

Après ce constat d'échec, les auteurs passent aux préconisations : « *Il faut changer le logiciel sur la répartition des aides. D'abord en finir avec une agriculture à deux vitesses : celle des exploitations, aidées massivement alors même qu'elles sapent le capital naturel, et celle d'une agriculture à taille humaine, plus soucieuse de ses impacts, et pourtant jusqu'à maintenant marginalisée par les politiques agricoles.* » Ils proposent ensuite de « *soutenir les agriculteurs non pas en fonction des quantités qu'ils produisent, mais des services qu'ils rendent aux écosystèmes et à la société* » : considérant la proposition de la Commission européenne d'accorder 30 % des aides à la mise en œuvre de mesures environnementales comme un minimum.

Enfin, Marc Dufumier et Nicolas Hulot préconisent l'inscription de la PAC dans une réflexion globale, remettant en cause les importations massives de soja en Europe et les subventions aux exportations vers les pays du Sud.

<http://www.fondation-nature-homme.org/blog/la-pac-peut-elle-encore-sauver-lagriculture-tribune-de-marc-dufumier-et-nicolas-hulot-dans-le-f>

**Bulletin de veille rédigé par Thomas Fourquet, sous la coordination de l'équipe d'Inter-réseaux.**  
Remerciements au réseau des veilleurs en ligne.

**Si vous avez des ressources intéressantes, n'hésitez pas à les partager :**  
Écrivez nous à [veille@interreseaux.org](mailto:veille@interreseaux.org)

**Vous êtes plus de 6000 abonnés à nous lire !**  
Merci de penser à nous signaler si vous publiez ce bulletin de veille sur votre site internet.

**Retrouvez l'ensemble des bulletins de veille parus à :** <http://www.inter-reseaux.org/bulletin-de-veille/>

**Pour inscrire un ami ou un collègue, allez à :** <http://www.inter-reseaux.org/spip.php?page=sinscrire>

Réalisé avec le soutien de :

